

GUIDE



conseil municipal des jeunes

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



JEUNES ET CITOYENS : LE CMJ C'EST QUOI ?

Le CMJ est le **Conseil Municipal des Jeunes**. Il a pour objectif de permettre aux jeunes de donner leurs idées, de réaliser leurs projets et d'évoluer au sein de leur village en les aidant à devenir des citoyens responsables et engagés dans la vie de leur commune.

Il sera composé de **12 conseillers** habitant à Fleurieux-sur-l'Arbresle et scolarisés en classe de CM1, CM2, 6ème et 5ème.

Les jeunes élus disposeront de 2 ans pour exercer leur mandat.

Deux ans, cela laisse du temps pour réaliser des projets !!

Qui peut être candidat ?

Tous les jeunes de Fleurieux scolarisés en classe de CM1-CM2-6ème et 5ème quel que soit leur établissement scolaire et avec une autorisation parentale.

Qui peut voter ?

Tous les jeunes qui habitent sur la commune de Fleurieux et qui sont scolarisés en classe de CM1-CM2- 6ème et 5ème.
Viens récupérer ta carte d'électeur en mairie.

Engagements des conseillers

Le Conseil Municipal des Jeunes constitue un véritable lieu d'engagement individuel et collectif en même temps qu'un moyen idéal d'apprentissage de la démocratie. Il apporte aux enfants et aux adolescents une connaissance de la vie locale et des institutions.

Devenir jeune conseiller, c'est s'engager à participer aux réunions et aux débats d'idées.

Pour les aider dans la définition des projets et dans leur mise en œuvre mais aussi dans l'apprentissage de la vie locale, ils seront accompagnés par un animateur et pourront réaliser des projets adaptés.

JEUNES POUR L'AVENIR : LE CMJ POUR QUOI FAIRE ?

LE CMJ agira en particulier dans les domaines suivants :



DEVENIR JEUNE CONSEILLER MUNICIPAL :
C'EST ÉCHANGER, PARTAGER, DÉBATTRE, PROPOSER ET AGIR

Les membres du conseil municipal des jeunes sont porte-parole de la jeunesse pour améliorer le « bien vivre » pour tous dans le village. C'est pourquoi ils pourront être consultés par le conseil municipal des adultes pour tous les projets pouvant intéresser la jeunesse.

La commune apportera son soutien financier pour la mise en œuvre des projets proposés par le Conseil municipal des jeunes et qui seront retenus.

SI TU VEUX PARTICIPER AU CONSEIL MUNICIPAL, COMMENT FAIRE ?

SI TU VEUX ÊTRE CANDIDAT :

- Remplis ta fiche de candidature et élabore une affiche avec **tes idées, ta motivation** et raconte-nous **qui tu es** (nom, prénom, classe, loisirs, passions, ...).

- Fais signer **l'autorisation parentale**

Et dépose le tout en mairie avant le : **vendredi 18 avril 2025 17H30**

DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE :

du **lundi 5 mai au vendredi 16 mai 2025**

- **Réunion** en mairie avec les candidats : **lundi 5 mai 2025 à 18h00**

- **Affichage des programmes** et mise en ligne sur le site de la commune

- **Date des élections** : **samedi 17 mai 2025 de 9h00 à 12h30, dépouillement suivi d'un pique-nique de 12h30 à 14h00**

SI TU VEUX VOTER, il faut d'abord récupérer ta carte d'électeur en mairie entre le lundi 7 avril et le vendredi 16 mai 2025

LE JOUR DE L'ÉLECTION :

- Tu devras venir **avec ta carte électorale,**

- Tu devras prendre un **bulletin de vote** et choisir **12 candidats** avec au minimum 2 candidats de primaire et 2 candidats du collège,

- Tu pourras voter en **insérant ton bulletin dans l'urne** et tu devras signer sur la liste des électeurs.

- Le **dépouillement** est ouvert à tous de 12h30 à 13h00.

Les **résultats** seront proclamés à 13h00.

Un **pique-nique** offert par la mairie à tous les candidats sera ensuite partagé.

RAPPEL DU CALENDRIER :

- Dépôt des candidatures : du **lundi 7 avril au vendredi 18 avril 2025**

- Campagne électorale : du **lundi 5 mai au vendredi 16 mai 2025**

- Elections : **samedi 17 mai 2025 de 9h00 à 12h30**

- Installation du CMJ : **samedi 21 juin 2025 de 9h00 à 10h30**

Pour compléter : voir le règlement intérieur du CMJ.

Pour en savoir plus : contacte la mairie 04 74 01 26 01